

SYNDICAT DE L'ENCADREMENT
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
(SEJS)
UNSA-éducation

Dijon, le 27 juin 2008

Madame la Ministre,

Au nom de l'ensemble des personnels qu'il représente, le syndicat de l'encadrement de la Jeunesse et des Sports (SEJS) tient à vous faire part de sa profonde désapprobation de certaines décisions prises lors de la commission administrative paritaire (CAP) du 23 juin dernier et de ses graves interrogations sur vos intentions quant à l'avenir des services et des personnels chargés de la Jeunesse et des Sports.

Indépendamment d'autres points contestables mais moins fondamentaux, comme les nombreux reports de cette CAP ou le refus de l'administration, contrairement à ses engagements, de discuter préalablement des règles générales de gestion des corps, la consigne donnée apparemment *in extremis* par votre cabinet à l'administration de ne pas pourvoir les postes de directeur départemental qui se libéraient est scandaleuse et particulièrement inquiétante dans le cadre de la RGPP. Aussi les représentants des personnels sont-ils intervenus en séance à ce sujet (déclaration en pièce-jointe).

Cette attitude manifeste objectivement et clairement une volonté d'abandon des compétences des services déconcentrés chargés de la Jeunesse et des Sports, et de ses personnels, notamment d'encadrement, pour participer activement aux réformes et recompositions prévues. Elle est discriminatoire et préjudiciable par rapport aux autres services et personnels gérés par votre ministère, les seuls, apparemment, à bénéficier de messages rassurants quant à leur avenir.

Sauf à considérer que vous avez décidé de faire des services et personnels de la Jeunesse et des Sports une variable d'ajustement de la RGPP et que, si nécessaire, vous êtes prête à les sacrifier, nous vous demandons de faire d'urgence les déclarations rectificatives nécessaires, et de pourvoir au remplacement des postes non pourvus.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Philippe CHAUSSIER
Secrétaire Général

Madame BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
14, av. Duquesne
75007 PARIS

CAP du mouvement du 23 juin 2008

Déclarations des représentants des personnels d'inspection (liste SEJS) après interruption de séance

1 - Les représentants des personnels, liste SEJS, s'opposent avec fermeté au souhait de l'administration de ne pas pourvoir 7 emplois de direction à l'issue de ce mouvement.

Il apparaît en effet que ce choix ne s'inscrive pas dans le cadre d'une stratégie concertée avec l'administration chargée des affaires sociales alors qu'il s'agit bien là d'anticiper la réorganisation des services dans le cadre de la RGPP.

Ce choix volontaire de « politique de la chaise vide » ne peut être compris par l'ensemble des personnels de la Jeunesse et des Sports, et pas seulement par les IJS, ainsi que par les Préfets des départements concernés, comme un signe d'abandon de faire valoir les compétences de notre administration déconcentrée pour participer activement aux recompositions en prévision.

En outre, les personnels d'encadrement chargés d'assurer l'intérim seront dans une situation particulièrement difficile pour garantir les missions habituelles des services et pour participer, aux côtés de leur Préfet, à la réorganisation des services.

Aussi, les RP demandent qu'un mouvement complémentaire soit organisé pour faire appel à de nouvelles candidatures et ainsi pourvoir ces emplois.

2 - Le nombre d'emplois vacants d'IJS dans les services est alarmant. Il ne peut être interprété que comme un manque d'anticipation de l'administration dans la gestion de ce corps. Depuis 2 années, les RP appellent en effet l'attention de l'administration sur les conséquences de l'absence de concours d'inspecteur.

Aussi, les RP demandent à l'administration qu'un concours d'IJS soit organisé dans les meilleurs délais.

Les RP du SGEN ont déclaré souscrire à ces propos.